



# Aidez-nous à préserver la Suisse du scarabée japonais !

Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Un insecte qui menace les espaces verts, les forêts et les cultures



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesamt für Landwirtschaft BLW  
Office fédéral de l'agriculture OFAG  
Ufficio federale dell'agricoltura UFAG  
Uffizi federal d'agricoltura UFAG

# MERCI!

# Votre contribution à la lutte contre le scarabée japonais

Comme le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées et aux plantes sauvages, il est important de signaler chaque observation au service phytosanitaire concerné. Plus le coléoptère est détecté tôt, plus les chances de réussite de la lutte sont grandes.

## Si vous voyez un scarabée japonais :

- Capturez le coléoptère et ne le relâchez plus! Vérifiez la présence de touffes de poils blancs sur les côtés de l'abdomen.
- Faites si possible une photo de l'insecte, notez l'emplacement précis et le nom de la plante hôte sur laquelle vous avez remarqué l'insecte. Congelez le coléoptère.
- Contactez le plus rapidement possible le service phytosanitaire de votre canton :

Canton	Numéro de téléphone	Canton	Numéro de téléphone	Canton	Numéro de téléphone
AG	062 855 86 84	GR	081 257 60 43	SZ	041 819 84 58
AI	071 788 95 82	JU	032 545 56 00	TG	058 345 85 17
AR	071 353 67 61	LU	041 914 30 81	TI	091 814 35 85
BE	031 636 49 11	NE	032 889 37 08	UR	041 871 05 66
BL	061 552 21 57	NW	041 618 40 07	VD	021 557 92 72
BS	061 267 67 63	OW	041 666 63 15	VS	027 606 76 10
FR	026 305 58 65	SG	058 228 24 24	ZG	041 227 75 56
GE	022 388 71 31	SH	052 632 66 64	ZH	058 105 99 03
GL	055 646 66 45	SO	032 627 99 72	FL	00423 236 64 00

Rédigé en collaboration avec l'OEPP – [www.eppo.int](http://www.eppo.int)

# MERCI!

## Le scarabée japonais, qui est-il ?

- Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est, comme son nom l'indique, un coléoptère indigène japonais, qui a été introduit dans d'autres parties du monde.
- En été 2014, sa présence a été détectée pour la première fois en Europe, dans les environs de Milan, en Italie. Le scarabée japonais a ensuite atteint aussi la Suisse, par le Tessin. Depuis, sa population présente en Suisse augmente chaque année.
- Comme il représente une menace sérieuse pour les plantes cultivées et les plantes sauvages, sa présence doit être signalée sans délai au service phytosanitaire cantonal.



Photo : Louis Sutter SPF

## Quels sont les dégâts occasionnés par le scarabée japonais ?

- Les larves du scarabée japonais se nourrissent des racines des plantes herbacées et font des dégâts dans les espaces verts.
- Au stade adulte, les scarabées sont très voraces et peuvent consommer entièrement le feuillage d'un grand nombre de différentes espèces végétales.
- Les plantes les plus exposées sont les pommiers, les ronces (mûres), les ormes, la vigne, les tilleuls, les cerisiers, les érables, les rosiers, les pêchers et les fèves de soja. Le scarabée japonais, consomme les feuilles, les fleurs et les fruits.



Photo : Louis Sutter SPF



Photo : Louis Sutter SPF

## À quoi reconnaît-on le scarabée japonais ?

- Les coléoptères adultes mesurent 10 à 12 mm de long, ses élytres sont de couleur brun cuivre.
- Les côtés de son abdomen sont entourés de cinq petites touffes de poils blancs. Le dernier segment abdominal porte deux touffes plus grandes de même couleur.
- Les coléoptères adultes s'observent surtout en été (juin à août).
- Les oeufs, les larves et les pupes vivent dans le sol et sont de ce fait plus difficiles à voir.

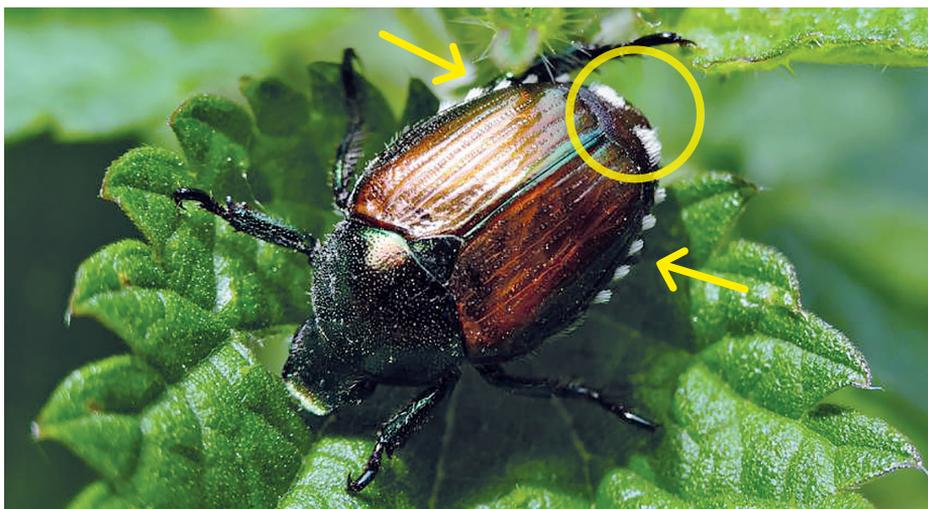


Photo : OEPP

### Impressum

Office fédéral de l'agriculture OFAG  
Schwarzenburgstrasse 165  
CH-3003 Berne

info@blw.admin.ch  
www.ofag.admin.ch

